

Classification et balisage des parcours cyclistes

VTT, Gravel et Cyclospor



Table des matières

Edito	3
Chapitre I : les itinéraires VTT	4
A. Parcours de randonnée et itinérance VTT	4
A. Identification des parcours VTT de promenade.....	4
B. Critères d'évaluation.....	4
C. Grille de classification	5
D. Grille de classification spécifique pour les VTT à Assistance Electrique (VTTAE)	6
E. Balisage des parcours de promenade	8
F. Itinérance VTT	8
G. Rappel réglementaire concernant les conditions d'utilisation de la balise	8
H. Label Site VTT-FFC®	9
B. Les parcours Enduro / Itinéraires descendants	10
A. Identification des parcours Enduro VTT	10
B. Critères d'évaluation.....	10
C. Grille de classification	11
D. Balisage des parcours enduro.....	12
I. Rappel réglementaire concernant les conditions d'utilisation de la balise	12
C. Les pistes de descente VTT	13
A- Identification des pistes de VTT Descente.....	13
B- Critères d'évaluation.....	13
C- Grille de classification	14
D- Balisage des pistes de descente.....	14
Chapitre II : les itinéraires Gravel.....	14
A- Identification des parcours permanent de randonnée Gravel	15
B- Critères techniques de cotation.....	16
C- Grille de classification	16
D- Informations complémentaires.....	17
E- Balisage des parcours.....	17
F- Itinérance Gravel – Grandes Traversées et Grands Tours	18
G- Label Espace Gravel FFC®	18
H- Rappel réglementaire concernant les conditions d'utilisation de la balise	18
Chapitre III : les itinéraires Cyclosporport	19
A- Identification des parcours permanent de vélo route.....	19
B- Critères d'évaluation.....	19
C- Grille de classification	20
D- Label Espace Cyclosporport FFC®.....	21
E- Rappel réglementaire concernant les conditions d'utilisation des marques	21

Edito

Dans un contexte où la pratique du cyclisme sous toutes ses formes rencontre un succès grandissant auprès du grand public, la classification de la difficulté et les règles de balisage des parcours s'imposent plus que jamais comme les fondamentaux d'un développement d'une offre vélo qualifiée. Qu'ils se pratiquent en vélo-tout-terrain (VTT), Gravel ou vélo de route (Cyclospor), les itinéraires de promenade et randonnée cycliste doivent pouvoir accueillir tous les profils de public, dans des conditions optimales de sécurité tout en offrant un maximum de plaisir.

Comme prévu par le Code du Sport¹, la Fédération Française de Cyclisme (FFC) a ainsi souhaité, à travers ce document synthétique, préciser à toutes fins utiles le balisage à utiliser en fonction du type de parcours permanent et la grille de classification correspondante. C'est également dans un souci d'harmonisation sur tout le territoire national, que la FFC a défini ces règles qui doivent inspirer les aménageurs et en particulier les collectivités.

Le balisage VTT-FFC existe depuis près de 30 ans. S'il a peu évolué dans sa forme, aujourd'hui reconnue de tous, il a su se décliner au fil des années pour s'adapter à l'évolution de la discipline. Ainsi, sous l'appellation générique VTT, nous trouvons différentes pratiques, tels que la Randonnée, l'Enduro ou la Descente, qui ont chacune leurs caractéristiques propres et sites de pratique adaptés.

La pratique du Gravel a, quant à elle, considérablement progressé ces dernières années. De sport de niche, le Gravel est devenu l'expression d'une sorte de renouveau du vélo liberté. Synthèse entre vélo route, vélo voyage, vélo tout chemin et même vélo taf, le champ du possible apparaît si large qu'il devenait indispensable de proposer un balisage et une classification de difficultés des parcours.

Enfin, les parcours de vélo sur route bénéficient également de critères fédéraux de classification, mais pas de jalonnement. Le caractère d'usage du réseau routier rend tout particulier ces itinéraires et le choix est ici de laisser les gestionnaires de voirie décider du jalonnement, dans le cadre de la bonne application du Code de la Route définissant la signalisation routière en la matière.

Enfin, la FFC accompagne plus spécifiquement les porteurs de projets souhaitant obtenir les labels Sites VTT-FFC[®], Espace Gravel-FFC[®] et Espace Cyclospor-FFC[®], qui constituent l'étape ultime de qualification de l'offre d'itinéraires cyclistes à vocation de loisir et touristique.

¹ Article L311-2 du Code du Sport



Michel CALLOT

Président de la FFC

Chapitre I : les itinéraires VTT

A. Parcours de randonnée et itinérance VTT

Définition :

Les itinéraires de randonnée VTT correspondant à des parcours en boucle, à partir de points de départ communs. Ils sont composés de chemins et de sentiers adaptés à la pratique de VTT. Ils traversent des forêts et tout type d'espace naturel.

Ces itinéraires sont classés en 4 niveaux, reposant sur des critères de difficultés techniques et physiques.

De par ses caractéristiques, l'itinérance à VTT fait l'objet d'un balisage spécifique (voir point E).



A. Identification des parcours VTT de promenade

Ils sont identifiés par 4 couleurs, chacune correspondant à un degré de difficultés différent :

- VERT :** parcours très facile
- BLEU :** parcours facile
- ROUGE :** parcours difficile
- NOIR :** parcours très difficile

Les itinéraires VERT et BLEU sont des parcours d'initiation et des parcours familiaux. Les itinéraires ROUGE et NOIR sont réservés aux sportifs et aux experts.

NB : l'accroissement du niveau de difficulté n'est pas régulier le long de cette échelle de cotation. Il existe ainsi une rupture nette entre le niveau bleu et rouge. Le système de cotation fédéral est construit de tel sorte à protéger les niveaux « vert » et « bleu », qui doivent rester « très facile » et « facile ». Ainsi, pour certains territoires, il sera parfois complexe de proposer des itinéraires de niveau vert, et dans une moindre mesure bleu, car le système de points fait rapidement basculer la cotation aux niveaux supérieurs.

B. Critères d'évaluation

La cotation d'un parcours est déterminée au regard des critères suivants :

- La distance du parcours
- Le dénivelé positif du parcours
- Le type de voie emprunté
- La technicité du parcours

C. Grille de classification

A chacun de ces critères correspondent différents degrés croissants de difficultés.

Distance	< 11km	1
	11 à 20km	2
	21 à 40km	3
	Plus de 40km	4

Dénivelé positif	< 100m	1
	101 à 250m	2
	251 à 600m	3
	> 600m	4

Type de voie	Voie/piste en stabilisé pouvant être goudronnée	1
	Piste en terre ou en herbe, (voie assez large permettant le passage d'unvéhicule)	2
	Sentier ou voie étroite (monotrace)	3

Technique	Progression ne nécessitant aucune technique particulière	1
	Progression nécessitant un premier niveau de pilotage VTT. Présence de petits obstacles, peu nombreux, sans réelles difficultés (ornières, pierres, zones humides) sur le parcours	2
	Progression nécessitant des qualités techniques avérées de pilotage VTT. Nombreux obstacles à franchir sur le parcours	3
	Progression nécessitant une parfaite maîtrise de toutes les techniques de pilotage VTT. Parcours très exigeant avec des zones trialisantes sur de nombreux secteurs du parcours, descentes ou montées raides	4

Tableau d'équivalence

La difficulté du parcours est donc déterminée par la somme ces quatre critères. Il est par ailleurs important d'analyser la cohérence des parcours les uns par rapport aux autres lorsqu'ils sont situés sur un même site de pratique (cohérence globale).

Total pour les 5 critères		Couleur du Parcours
De 4 à 5	→	Vert
De 6 à 8		Bleu
De 9 à 12		Rouge
De 13 à 15		Noir

Remarques : Cette grille n'est qu'un outil d'aide à la cotation des parcours VTT. Sur un parcours de difficultés variables, la cotation finale prend en compte, pour chaque critère, les indices les plus hauts. Afin d'en garantir la fiabilité, la cotation sur chacun des critères ne doit pas être sous-évaluée. La cotation ne prend pas en compte les aléas météorologiques qui pourraient accentuer la difficulté du parcours.

D. Grille de classification spécifique pour les VTT à Assistance Electrique (VTAE)

En cours de modification au 17/04/2024

On a considéré pendant de nombreuses années que l'assistance électrique permettait de réduire la difficulté des parcours et que la grille de cotation devait donc être adaptée en conséquence. Par exemple, un parcours bleu en VTT classique pouvait être côté bleu en VTAE. Pourtant, il est important de noter que l'assistance électrique ne gomme pas les difficultés techniques. Or, l'avènement du vélo électrique et l'explosion des ventes de VTAE a rendu accessible la discipline à de nombreux pratiquants néo-accédants au VTT ou peu aguerris techniquement.

Ainsi, la FFC travaille actuellement sur la requalification de la grille de difficulté des parcours VTAE. La piste de travail appliquerait trois principes :

1. *Ne plus faire de distinction entre cotation VTT classique et VTAE par défaut*
2. *Au cas par cas, lorsque la note technique est égale à 1 ou 2 points maximum, un circuit de difficulté « bleu » en VTT classique pourra être réajusté à la baisse en « vert ».*
3. *Les parcours de niveau « rouge » et « noir » auront systématiquement la même cotation, en VTT classique et en VTAE.*

Au regard de ces informations, il est demandé de rester désormais prudent sur les cotations des itinéraires VTAE les plus techniques, notamment sur les niveaux rouges et noirs, que nous vous invitons, dans le doute et dès à présent, à surcoter (même couleur VTT et VTAE).

La grille de cotation des parcours VTAE reste jusqu'à nouvelle ordre celle-ci (seuls les critères de distance et de dénivelé changent) :

Distance	< 20km	1
	21 à 40km	2
	41 à 60km	3
	plus de 60km	4

Dénivelé positif	<250m	1
	251 à 500m	2
	501 à 850m	3
	> 850m	4

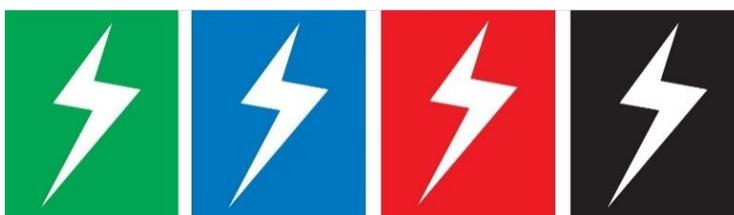
Type de voie	Voie/piste en stabilisé pouvant être goudronnée	1
	Piste en terre ou en herbe, (voie assez large permettant le passage d'unvéhicule)	2
	Sentier ou voie étroite (monotrace)	3

Technique	Progression ne nécessitant aucune technique particulière	1
	Progression nécessitant un premier niveau technique de pilotage VTT.Présence de petits obstacles, peu nombreux, sans réelles difficultés (ornières, pierres, zones humides) sur le parcours	2
	Progression nécessitant des qualités techniques avérées de pilotageVTT. Nombreux obstacles à franchir sur le parcours	3
	Progression nécessitant une parfaite maîtrise de toutes les techniques de pilotage VTT. Parcours très exigeant avec des zones trialisantes sur de nombreux secteurs du parcours, descentes ou montées raides	4

Tableau d'équivalence

La difficulté du parcours est donc déterminée par la somme de chacun des quatre critères. Il est par ailleurs important d'analyser la cohérence des parcours les uns par rapport aux autres lorsqu'ils sont situés sur un même site de pratique (cohérence globale).

Total pour les 5 critères		Couleur du Parcours
De 4 à 5	→	Vert
De 6 à 8		Bleu
De 9 à 12		Rouge
De 13 à 15		Noir



Icon permettant d'identifier la compatibilité et le niveau d'un itinéraire VTT à la pratique du VTAE.

NB : La compatibilité VTAE sur un itinéraire VTT est ainsi traduite par **l'absence de portage et la limitation des phases de poussage**, tous deux rédhibitoires avec des vélos de près de 25 kg.

E. Balisage des parcours de randonnée VTT

Deux balises permettent la signalisation des itinéraires VTT :

Parcours locaux	Parcours dans les Parcs Naturels Régionaux
 <p>Une balise orange composée d'un triangle isocèle pointant vers le haut et de deux cercles identiques placés côte à côte en dessous. À la droite du triangle se trouve un petit cercle contenant la lettre 'R'. En dessous des deux cercles, le texte 'FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME' est écrit en petites lettres.</p>	 <p>Une balise marron composée d'un triangle isocèle pointant vers le haut et de deux cercles identiques placés côte à côte en dessous. À la droite du triangle se trouve un petit cercle contenant la lettre 'R'. En dessous des deux cercles, le texte 'FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME' est écrit en petites lettres.</p>

La cotation du parcours VTT apparaît sur le numéro du parcours. C'est un autocollant que l'on rajoute sur la balise et qui permet d'identifier le n° du parcours et sa difficulté. Un pictogramme spécifique existe pour les parcours VTTAE (qui permet donc la compatibilité avec l'usage d'un VAE).

F. Itinérance VTT

Pour l'itinérance VTT (parcours de plus de 80km, en boucle ou linéaire), nécessitant au moins deux jours de VTT, il existe un balisage spécifique de couleur rouge. Le nom de l'itinéraire est rajouté sur la balise.

NB : les balises des itinérances sont les seules, avec les spéciales d'Enduro, à pouvoir être personnalisées avec le nom de l'itinéraire.



Le parcours est automatiquement classé comme « difficile » par sa longueur. Bien que cette cotation porte sur la globalité du parcours, il est néanmoins possible de coter des tronçons spécifiques de l'itinéraire (à l'aide de la grille définie au point C). Ces informations peuvent être indiquées dans le topo guide, dépliant ou tout autre document d'information spécifique à l'itinéraire.

G. Rappel réglementaire concernant les conditions d'utilisation de la balise

ATTENTION - L'utilisation de la balise VTT-FFC est soumise à l'autorisation préalable de la FFC :

- La balise VTT, propriété de la FFC, est déposée à l'I.N.P.I. rubrique dessins et modèles – Dépôt du 17 novembre 1995 à Paris sous le N° d'enregistrement 95 6352
- Rubrique marques – Dépôt du 4 février 1998 sous le N° National 98 716 721

L'utilisation de la balise VTT et ses déclinaisons est réservée aux espaces de pratique dûment labellisés par le FFC. Pour toute demande dérogatoire d'utilisation et sous certaines conditions, les porteurs de projet doivent déposer une demande auprès de la FFC (formulaire sur <http://sitesvtt.ffc.fr/documentations/>).

H. Label Site VTT-FFC®

Ces classification et balisage sont constitutifs du cahier des charges des Sites VTT-FFC (cf. Guide de création des espaces de pratique FFC).



B. Les parcours Enduro / Itinéraires descendants

Définition :

L'Enduro fait partie de la famille des pratiques dites gravitaires du VTT. Un parcours enduro est ainsi un itinéraire VTT à profil descendant, bien qu'il n'exclut pas quelques phases d'ascension. Le départ, au niveau d'un point haut, et l'arrivée, au niveau d'un point bas, sont distincts et sont reliés en général par des liaisons de type piste forestière ou même route. Le segment descendant constitue ainsi une « spéciale » d'Enduro. Les parcours d'Enduro sont mis en place sur des chemins/sentiers en accord avec les propriétaires fonciers. Les règles de conduite sont les mêmes que pour les parcours de promenade VTT (maîtriser sa vitesse et ses trajectoires, priorité au piéton).



Les parcours enduro ne sont en aucune manière des pistes de VTT Descente (parcours exclusivement réservés à la pratique du VTT Descente, où les piétons sont interdits) lesquelles sont régies par la NORME AFNOR NF 52-110 (voir chapitre 3). La pratique est y partagée avec les autres usagers des sentiers.

A. Identification des parcours Enduro VTT

Ils sont identifiés par 4 couleurs, chacune correspondant à un degré de difficultés différent :

- VERT :** parcours très facile
- BLEU :** parcours facile
- ROUGE :** parcours difficile
- NOIR :** parcours très difficile

Les itinéraires VERT et BLEU sont des parcours d'initiation à destination des débutants. Les itinéraires ROUGE et NOIR sont réservés aux sportifs et aux experts.

NB : l'accroissement du niveau de difficulté n'est pas régulier le long de cette échelle de cotation. Il existe ainsi une rupture nette entre le niveau bleu et rouge. Le système de cotation fédéral est construit de telle sorte à protéger les niveaux « vert » et « bleu », qui doivent rester « très facile » et « facile ». Le niveau moyen de difficulté technique des itinéraires Enduro est supérieur à celui des parcours de randonnée VTT pour une même couleur de difficulté.

B. Critères d'évaluation

La cotation d'un parcours d'Enduro VTT est déterminée par un ensemble de 3 critères :

- La technicité du parcours
- La distance du parcours
- Le critère dénivelé négatif

C. Grille de classification

Pour chacun des trois critères, il a été choisi cinq degrés de difficultés croissantes.

Technique	Itinéraire sur large chemin, revêtement très stable, pas d'obstacle, saut très visible et évitable. Pente faible.	0
	Itinéraire sur large chemin (en terre ou en herbe, adhérence parfois irrégulière selon le temps) ou sur sentier sans difficulté. Pente ponctuellement plus raide.	1
	Itinéraire sur large chemin empierré, comportant des obstacles (racines, dévers) ou sur sentier technique. Qualités de pilotage et d'équilibre requises. Quelques marches à hauteur limitée. Pente parfois forte.	2
	Itinéraire technique qui se déroule quasi-exclusivement sur sentier. Pente forte, marches hautes, épingles serrées passant à « l'enroulé ».	3
	Itinéraire très technique uniquement sur sentier, demandant une grande maîtrise gestuelle. Passages avec pentes très raides. Caractère « trialisant ». Marches hautes à franchir ne passant pas à « l'enroulée » (saut). Épingles très serrées. Revêtement du sentier très cassant.	4

Explication : sentier = singletrack, monotrace.

Distance	Jusqu'à 1 km	0
	De 1 km à 2 km	1
	De 2 km à 5 km	2
	De 5 km à 10 km	3
	+ 10 km	4

Explication : prise en compte de la distance brute du parcours

Dénivelé négatif	< 250m	0
	251 à 500 m	1
	501 à 750 m	2
	751 à 1000 m	3
	Non limitée	4

Explication : Il s'agit ici de la somme des dénivelés négatifs du parcours.

NB : Les éventuels passages en montée, bien que non mentionnés dans la grille d'analyse, peuvent impacter sensiblement les parcours. Il convient donc d'en tenir compte dans la cotation des parcours présentant des phases de montées importantes (la logique de l'activité voulant que ces passages restent marginaux). De plus la classification a tendance à sous-coter les parcours qui combinent deux critères : distance courte et difficulté technique élevée. Pour ce type de parcours enduro nous invitons donc les aménageurs et gestionnaires à prendre en compte cette remarque pour réévaluer la cotation du parcours si besoin.

Tableau d'équivalence

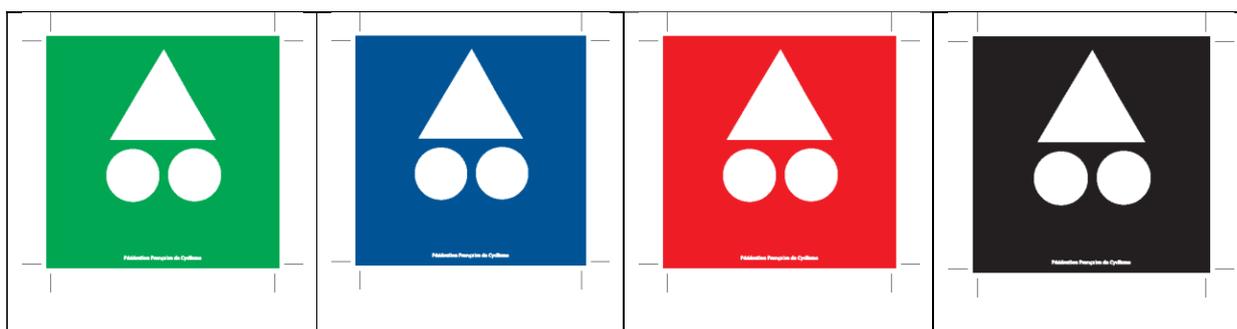
La difficulté du parcours est déterminée par la somme de chacun des trois critères. Il est par ailleurs important d'analyser la cohérence des parcours les uns par rapport aux autres lorsque ceux-ci sont localisés sur un même site de pratique (cohérence globale).

Total pour les trois critères		Couleur du Parcours
De 0 à 2	→	Vert
De 3 à 5		Bleu
De 6 à 9		Rouge
De 10 à 12		Noir

Cette grille doit être utilisée comme un outil d'aide à la décision. Il convient de ne jamais sous-coter un parcours.

D. Balisage des parcours enduro

La spécificité de l'activité nécessite un balisage particulier. Le fond de la balise indique la difficulté de l'itinéraire tandis que le triangle et les deux ronds sont blancs.



I. Rappel réglementaire concernant les conditions d'utilisation de la balise

ATTENTION - L'utilisation de la balise Enduro-FFC est soumise à l'autorisation préalable de la FFC :

- La balise VTT, propriété de la FFC, est déposée à l'I.N.P.I. rubrique dessins et modèles – Dépôt du 17 novembre 1995 à Paris sous le N° d'enregistrement 95 6352
- Rubrique marques – Dépôt du 4 février 1998 sous le N° National 98 716 721

L'utilisation de la balise Enduro et ses déclinaisons est réservée aux espaces de pratique dûment labellisés par le FFC. Pour toute demande dérogatoire d'utilisation et sous certaines conditions, les porteurs de projet doivent déposer une demande auprès de la FFC (formulaire sur <http://sitesvtt.ffc.fr/documentations/>).

C. Les pistes de descente VTT

*Avertissement : l'ensemble des éléments relatifs au VTT Descente sont présentés dans une norme **AFNOR NF S52-110**. Les extraits de normes figurant dans ce document sont reproduits avec l'autorisation de l'AFNOR. Seule fait foi la norme originale dans son édition la plus récente et accessible via le site internet www.afnor.org*

Définition :

Cheminement tracé, règlementé, aménagé, signalé et balisé selon les dispositions définies dans la Norme AFNOR NF S52-110, réservé exclusivement à la pratique du VTT de descente et autres activités autorisées, de dénivelé négatif et ne pouvant être emprunté que dans le sens de la descente. Les pistes de descente sont interdites aux piétons par arrêté municipal.

NB : les pistes de VTT descente ne peuvent être intégrées à un Site VTT-FFC, contrairement des parcours d'Enduro (cf. 2. Les parcours enduro)



A- Identification des pistes de VTT Descente

Le tableau ci-dessous présente la classification des pistes de descente en 5 niveaux de difficulté.

Tableau 2 — Classement des pistes de descente VTT

Niveau de difficulté technique	Dénomination	Code couleur d'identification
Très facile	Piste verte	Vert
Facile	Piste bleue	Bleu
Difficile	Piste rouge	Rouge
Très difficile	Piste noire	Noir
Elite	Piste double noire	Damier blanc et noir

B- Critères d'évaluation

La cotation d'un parcours de VTT Descente est déterminée au regard des 6 critères ci-dessous :

- Le niveau du pratiquant
- La pente moyenne
- La surface de roulement
- Les modules
- Les modules de saut
- Les obstacles

C- Grille de classification

Le tableau ci-dessous liste l'ensemble des critères propres à chaque cotation et donc à chaque niveau de difficulté.

Tableau 1 — Détermination du niveau de difficulté d'une piste de descente VTT et son code-couleur associé

NIVEAU DE DIFFICULTÉ	TRÈS FACILE	FACILE	DIFFICILE	TRÈS DIFFICILE	ELITE
Code-couleur correspondant	Vert	Bleu	Rouge	Noir	Double noir
Niveau du pratiquant	Accessible à tous types de pratiquants sans avoir à descendre du VTT	Destiné aux pratiquants initiés	Destiné à des pratiquants confirmés	Destiné aux pratiquants experts	Destiné aux pratiquants experts et/ou compétiteurs
Pente moyenne	Très faible	Faible	Modérée	Pouvant être forte	Pouvant être très forte
Surface de roulement	Large, très roulante avec un dévers faible	Roulante	—	—	—
Modules (s'applique à tous les modules définis en 3.1)	Module très facile, de profil arrondi, franchissable à l'enroulé	Module facile et franchissable, à l'enroulé	Module difficile franchissable à l'enroulé ou non	Module très difficile franchissable à l'enroulé ou non	Module élite franchissable à l'enroulé ou non
Modules de sauts	Pas de modules de saut nécessitant un décollage des deux roues	Pas de modules de saut nécessitant un décollage des deux roues	Module franchissable à l'enroulé ou non	Module franchissable à l'enroulé ou non	Module franchissable à l'enroulé ou non
Obstacle(s)	Présence de quelques sections d'obstacles très faciles	Présence de quelques sections d'obstacles faciles	Présence de quelques sections d'obstacles de difficulté moyenne	Présence de quelques sections d'obstacles de difficulté élevée	Présence d'obstacles de difficulté très élevée

Cette grille doit être utilisée comme un outil d'aide à la décision. Il convient de ne jamais sous-coter un parcours.

D- Balisage des pistes de descente

Le balisage des pistes de descente doit se faire en utilisant la balise présentée ci-dessous.



Figure 1 — Représentation de balises



Chapitre II : les itinéraires Gravel

Définition :

Le Gravel est une discipline émergente, à mi-chemin entre le vélo de route et le VTT. Sorte de super vélo-tout-chemin, le Gravel est un véritable renouveau du vélo aventure, étroitement associé au Bikepacking et à la découverte des territoires.



Les itinéraires de randonnée Gravel correspondant à des parcours en boucle, à partir de points de départ communs. Ils sont composés de routes secondaires, de chemins et pistes, adaptés à la pratique du Gravel.

Ces itinéraires sont classés en 4 niveaux, reposant sur des critères de difficultés techniques et physiques spécifiques.

De par ses caractéristiques, l'itinérance en Gravel fait l'objet d'un balisage spécifique (voir point E).

A- Identification des parcours permanent de randonnée Gravel

Ils sont identifiés par 4 couleurs, chacune correspondant à un degré de difficultés différent :

- VERT :** parcours très facile
- BLEU :** parcours facile
- ROUGE :** parcours difficile
- NOIR :** parcours très difficile

Les itinéraires VERT et BLEU sont respectivement des parcours familiaux et des parcours d'initiation. Les itinéraires ROUGE et NOIR sont réservés aux sportifs et aux experts.

NB : l'accroissement du niveau de difficulté n'est pas régulier le long de cette échelle de cotation. Il existe ainsi une rupture nette entre le niveau bleu et rouge. Le système de cotation fédéral est construit de tel sorte à protéger les niveaux « vert » et « bleu », qui doivent rester « très facile » et « facile ». Ainsi, pour certains territoires, il sera parfois complexe de proposer des itinéraires de niveau vert et, dans une moindre mesure, bleu, car le système de points fait rapidement basculer la cotation aux niveaux supérieurs.

B- Critères techniques de cotation

La cotation d'un parcours est déterminée au regard des critères suivants : la **distance** du parcours, le **dénivelé** positif (et négatif si pas une boucle) du parcours et le type de **revêtement**.

C- Grille de classification

A chacun de ces critères correspondent différents degrés croissants de difficultés.

INDICATEURS	NOMBRE DE POINTS / 12
DISTANCE (en km)	
0 à 20 km	1
< à 50 km	2
< à 80 km	3
> à 81km	4
DÉNIVELÉ (en m)	
0 à 200	1
< à 500	2
< à 1000	3
> à 1001	4
TYPE DE REVETEMENT *	
Si revêtement lisse sur minimum 90% du parcours : voie large, voie verte, voie communale en enrobé et route secondaire, piste forestière.	1
Si revêtement varié sur minimum 70% du parcours : terrain avec assise non régulière, piste sableuse, légèrement dégradée, nombreux nids-de-poule.	2
Si revêtement compliqué sur minimum 30% du parcours : piste peu carrossable, assise très irrégulière, sentier, bande de roulement réduite.	3
Si revêtement rude sur minimum 10% du parcours : route pavée, piste non carrossable, sentier typé VTT, racines, pierres, sol fuyant, portage.	4

* *Part significative du parcours : doit être considérée par pallier successif et avec une logique de « sur-classement » – exemple : si un parcours présente 88 % de revêtement lisse et 12% de revêtement varié = 2 points ; si le parcours présente 85% de revêtement varié mais 15% de revêtement rude = 4 points.*

Point de vigilance : Globalement, en matière de revêtement, une homogénéité d'un parcours sera plutôt recherchée sur toute sa longueur – exemple : un parcours coté vert peut comporter quelques sections en revêtement varié (si < 10%), mais pas de section avec un revêtement rude, et ceci même sur quelques % de l'itinéraire. La même logique s'applique sur le dénivelé (éviter les murs concentrant tout le dénivelé sur une courte section pour les niveaux vert et bleu).

Tableau d'équivalence

La difficulté du parcours est déterminée par la somme de chacun des trois critères. Il est par ailleurs important d'analyser la cohérence des parcours les uns par rapport aux autres lorsque ceux-ci sont localisés sur un même site de pratique (cohérence globale).

COTATION PARCOURS	NOMBRE TOTAL DE POINTS
VERT	3 à 4
BLEU	5 à 6
ROUGE	7 à 9
NOIR	10 à 12

NB : le système de cotation fédéral, comme pour les randonnées VTT, est construit de telle sorte à protéger les niveaux « vert » et « bleu », qui doivent rester « très facile » et « facile ». Ainsi, il sera parfois complexe de proposer des itinéraires de niveau vert sur certains territoires, le système de point pouvant faire basculer rapidement la cotation aux niveaux supérieurs.

D- Informations complémentaires

Afin de mieux appréhender les parcours et leurs natures, en complément de la cotation ci-dessus, a été ajoutée l'information relative à la proportion entre voie revêtue et non-revêtue. Elle a vocation de donner à l'utilisateur une information sur le type de parcours proposé (plutôt route, plutôt chemin).

E- Balisage des parcours

Le balisage s'appuie sur la signalisation des itinéraires VTT (cf. cahier technique « Classification et balisage des parcours VTT ») en proposant un sur-balisage qui exprime la compatibilité Gravel d'un parcours VTT et le niveau technique spécifique qui y est rattaché (vert, bleu, rouge, noir). Ce sur-balisage peut se faire sur un parcours VTT préexistant ou créé spécifiquement pour le Gravel, mais toujours avec l'utilisation de la balise VTT.

Ce sur-balisage prend la forme d'un autocollant, que l'on rajoute sur la balise, de la même façon que le sticker spécifique VTTAE :



Un même parcours peut donc faire l'objet de deux cotations différentes, l'une en VTT et l'autre Gravel :



F- Itinérance Gravel – Grandes Traversées et Grands Tours

Concernant l’itinérance Gravel (parcours de plus de 200 km tronçonné en étape), en boucle ou linéaire, nécessitant au moins deux jours, il existe un balisage spécifique de couleur rouge également repris du VTT. Le nom de l’itinéraire est rajouté sur la balise, du type « Grand Traversée Gravel de... » – « Grand Tour Gravel ... ».



Le balisage reste obligatoire sur ces grandes itinérances.

Avec le même principe que pour les itinérances VTT, l’itinérance Gravel est ici automatiquement classé comme « difficile » en raison de sa longueur.

G- Label Espace Gravel FFC®

Ces classification et balisage sont constitutifs du cahier des charges des Espaces Gravel FFC (cf. Guide de création des espaces de pratique FFC).



H- Rappel règlementaire concernant les conditions d’utilisation de la balise

Nul ne peut utiliser sans une autorisation préalable de la FFC, le logo Gravel-FFC et ses dérivés (rubrique dessins et modèles) et le label Espace Gravel (Rubrique marques) déposés à l’I.N.P.I. – publiés au BOPI du 11 mars 2022.

Chapitre III : les itinéraires

CycloSPORT

Les itinéraires cycloSPORTifs sont des parcours permanents de vélo route.

Ils permettent d'accueillir à la fois les familles et les touristes qui recherchent avant tout de beaux itinéraires pour rouler une à deux heures, mais aussi des sportifs aguerris, pour se défier sur des circuits difficiles, pouvant présenter de grandes distances et de forts dénivelés.

Classés en 4 niveaux de difficultés, les itinéraires CycloSPORTs ne sont pas obligatoirement balisés sur le terrain.



A- Identification des parcours permanent de vélo route

Ils sont identifiés par 4 couleurs qui correspondent à des degrés de difficultés différentes :

- VERT :** parcours très facile
- BLEU :** parcours facile
- ROUGE :** parcours difficile
- NOIR :** parcours très difficile

Les circuits verts et bleus sont des parcours d'initiation. Le suivant (parcours rouge) est pour les sportifs et pratiquants confirmés. Quant au parcours noir, il est réservé aux cyclistes entraînés.

NB : comme pour le VTT et le Gravel, l'accroissement du niveau de difficulté n'est pas régulier le long de cette échelle de cotation. Il existe ainsi une rupture nette entre le niveau bleu et rouge, mais encore plus accentuée. Ainsi, il peut être complexe de proposer des itinéraires de niveau vert car le système de points fait rapidement basculer la cotation aux niveaux supérieurs.

B- Critères d'évaluation

- Le critère distance
- Le critère dénivelé positif cumulé

C- Grille de classification

Pour chacun des 2 critères, il a été choisi 6 degrés de difficultés croissantes représentés par des étoiles.

0	*	**	***	****	*****	*****
---	---	----	-----	------	-------	-------

DISTANCE	Il s'agit là de la distance brute. La durée n'est pas prise en compte ici car elle dépend du dénivelé, de la forme physique du cycliste et des conditions climatiques.
0	Jusqu'à 20 km
*	De 21 jusqu'à 40 km
**	De 41 km à 60 km
***	De 61 km à 80 km
****	De 80 km à 100 km
*****	De 101 à 120 km
*****	De 121 à 140 km

DENIVELE	Dénivelé positif cumulé (DPC). Valeur Maximale
0	150 m
*	300 m
**	600 m
***	900 m
****	1200 m
*****	1600 m
*****	2000 m

La cotation globale du parcours s'obtient en **faisant la somme des deux critères, divisée par deux** (arrondi au chiffre inférieur). On se base ensuite sur la répartition suivante :

Nombre d'étoiles	Type de parcours	Couleur du parcours
0 étoile	Très facile – Initiation / famille	Vert
1 étoile à 2 étoiles	Facile – Grand public	Bleu
3 à 4 étoiles	Difficile – Praticants confirmés	Rouge
> 5 étoiles	Très difficile – Experts	Noir

NB : On appliquera une majoration d'une étoile au cas par cas, si le parcours présente des conditions de roulage particulières, accentuant la difficulté comme :

- La présence de pavés ;
- D'enrobé dégradé ;
- De passage à très forte pente > 20% ;
- D'une altitude élevée (à partir de 1500 m) ;
- etc.

D- Label Espace Cycloport FFC®

Cette classification est constitutive du cahier des charges des Espaces Cycloport-FFC (cf. Guide de création des espaces de pratique FFC).



E- Rappel règlementaire concernant les conditions d'utilisation des marques

Nul ne peut utiliser sans une autorisation préalable de la FFC le label Espace Cycloport et ses dérivés (Rubrique marques) déposés à l'I.N.P.I. – Déclaration de prorogation du 25/02/2021.

Optez pour un balisage de qualité et aux normes fédérales en commandant vos balises et panneaux auprès de notre fournisseur officiel **Intertrace**.



Consultez le catalogue sur <https://balisage-vtt.com/>

Pour plus de renseignements, contacter :

sitesvtt@ffc.fr

Cellule équipements sportifs & des sites de pratique

Fédération Française de Cyclisme

1 Rue Laurent Fignon, 78180 Montigny-Le-Bretonneux

☎ : 01 81 88 09 58

Consulter les deux sites internet dédiés aux espaces de
pratique FFC

VTT, Gravel et Cycloport

<https://sitesvtt.ffc.fr/>

<https://cycloportgravel.ffc.fr/>

